

OPPBTP

La prévention BTP

DOSSIER DE PRESSE

ET SI PREVENTION RIMAIT AUSSI AVEC PERFORMANCE ECONOMIQUE ?



Contacts Presse

TARA - Brigitte LESCURE
Tél. : 01 64 02 08 83
bl@tara-communication.com

OPPBTP – Sonia CHÂTELAIN
Tél. : 01 46 09 26 28

www.preventionbtp.fr

L'OPPBTP met fin aux idées reçues en révélant « la dimension économique de la prévention »

La prévention des risques est un enjeu majeur pour améliorer la sécurité et la santé des travailleurs du BTP. Cependant en période économique difficile, elle est généralement perçue comme un coût net pour l'entreprise. Comment dans ce cas les convaincre d'agir en ce domaine au-delà des aspects moraux et légaux ?

Convaincus que la prévention ne peut se faire durablement au détriment des intérêts économiques légitimes de l'entreprise et que les seules motivations réglementaires ou sociales ne peuvent y suffire, l'OPPBTP a voulu aller plus loin dans la compréhension des impacts économiques de la prévention et les mesurer concrètement.

Une étude microéconomique menée par Alain Fraisse, directeur régional grand sud et chef de projet à l'OPPBTP, Jean-François Canal, Conseiller en prévention OPPBTP et Jean-Jacques Meslières, Conseiller en prévention OPPBTP, accompagnés par Philippe Emsalem, ingénieur et économiste, ancien auditeur et directeur du cabinet Avyso, ont permis d'analyser 101 cas d'actions de prévention.

Ces 2 ans de travail auprès de 27 entreprises, ont permis d'aboutir à des analyses minutieuses, valorisées de façon comptable et validées par les entreprises rencontrées.

S'il faut se garder de toute extrapolation mathématique, les résultats d'ensemble sont convaincants : oui, faire de la prévention contribue le plus souvent à améliorer la performance globale de l'entreprise - dans 93 cas sur 101, la prévention génère plus de gains que de coûts, ce qui donne un rendement moyen (gains/coûts) de 2,19 !. Et ces résultats sont d'autant plus probants dans les TPE où le rendement global est supérieur à 3.

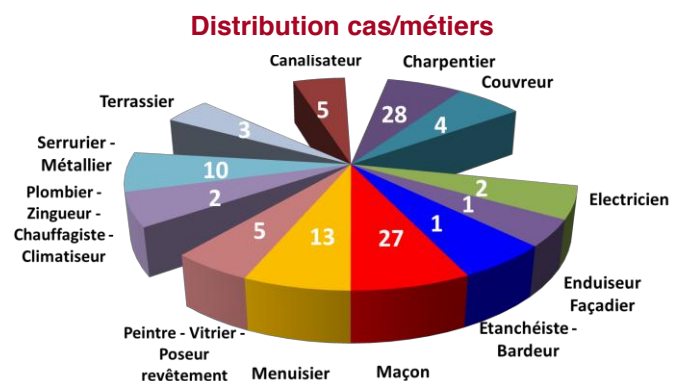
Ces 101 études de cas d'actions de prévention sont regroupées au sein d'un recueil et constitueront des exemples et des arguments pédagogiques pour toutes les typologies d'entreprise. Ce guide sera disponible sur le site www.preventionbtp.fr à partir de début janvier mais des extraits sont d'ores et déjà consultables en ligne.

La démarche de l'OPPBTP

L'OPPBTP a souhaité dépasser le cadre exclusif de l'évitement des coûts en parlant de performance économique et en étudiant les facteurs économiques positifs des actions de prévention. L'objectif de l'étude était de rechercher l'existence d'un lien entre prévention et performance.

La démarche de terrain adoptée consistait à rechercher des exemples dans les entreprises, de tenter de mesurer ce lien, enfin d'établir une méthode pour comprendre, répliquer, convaincre. Ainsi :

- l'étude a porté sur 27 entreprises visitées (3 catégories d'effectifs : moins de 20 salariés, entre 20 et 50 salariés, 50 salariés et plus), couvrant 90 % des métiers du secteur. 101 actions de prévention ont été étudiées en détail.
- un outil méthodologique a été conçu afin d'identifier et de caractériser une action de prévention, et de recueillir les données permettant d'en évaluer tous les impacts économiques.
- chaque cas a été caractérisé selon l'entreprise (taille, métier...) et l'action elle-même (son type OTH, sa motivation, le risque concerné).



- un bilan économique a enfin été établi, par entreprise, sur la base d'un état avant/après sur tous les postes impactés par l'action et les résultats obtenus en matière de prévention (risque éliminé ou réduit), de qualité et de développement durable.

La prévention source de performance économique

Dans la grande majorité des cas étudiés, l'OPPBTP a pu mesurer économiquement l'impact effectif de l'action de prévention réalisée, et le plus souvent cet impact net s'est avéré positif. Lorsqu'il ne l'était pas, des gains étaient bel et bien générés mais ne couvraient qu'une partie des coûts,

Pour gommer les disparités de valeurs (les enjeux vont de 100 € à 600.000 €), l'OPPBTP a choisi un indicateur relatif, le *rendement*: les gains sur les coûts.

En consolidant les bilans des 101 actions étudiées, il a été observé un **rendement global de 2,19**, c'est-à-dire que pour 100 euros engagés dans une action de prévention, les gains économiques sont de 219 euros !



La prévention contribue à l'excellence opérationnelle

Les gains observés sont situés sur des axes majeurs de l'excellence opérationnelle de l'entreprise :

La productivité : le travail en sécurité s'accompagne d'une plus grande efficacité des temps passés.

Les achats : une utilisation plus maîtrisée des ressources permet d'enregistrer des gains sur ce poste clé.

La qualité : 80% des actions étudiées sont en relation avec des gains liés à la qualité, même si ceux-ci n'ont pas toujours pu être chiffrés.

La marge : 13% des actions étudiées ont permis de développer le CA et la marge de l'entreprise, en ouvrant la porte à des activités connexes permises par l'action considérée.

Ces gains, les entreprises rencontrées les ont réaffectés au mieux de leur situation : pour **recruter** (43% d'entre elles), pour **investir**, pour maintenir leur **marge** et leur **compétitivité** face à l'augmentation générale des coûts.

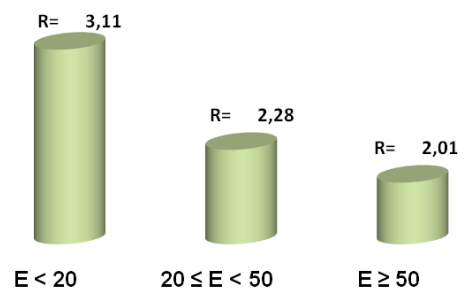
La prévention est à la portée de tous

La prévention est accessible : 24 actions étudiées représentent des dépenses de moins de 5.000 €. Et ce sont celles qui ont le meilleur rendement (supérieur à 20 !). Les actions au meilleur rendement sont les changements de produits et les changements de méthodes.

Les TPE ont encore plus à y gagner : les TPE l'ont bien compris puisque, dans notre échantillon, ce sont elles qui bénéficient également d'un rendement supérieur à 3 (les grandes entreprises s'y retrouvent quant à elles grâce à l'individualisation de la cotisation, non considérée dans cette analyse).

La trésorerie est ménagée : le payback moyen, qui traduit la vitesse à laquelle la dépense est couverte par les gains, est de 1,5 an. Ce court délai permet d'engager des dépenses sans peser longtemps sur une trésorerie sensible en temps de crise.

En ce qui concerne la **qualité**, qui ne représente que 2 % des gains, il a été souvent difficile, voire impossible d'en chiffrer l'impact, sauf à faire des hypothèses invérifiables à court terme. A contrario, l'appréciation qualitative de chacune des 101 actions révèle que 80 % d'entre elles ont un impact sur la qualité.



Quelques exemples

Levage en sécurité : productivité

Cette entreprise de travaux publics de 36 salariés, a équipé d'une télécommande son camion à bras auxiliaire de levage pour l'approvisionnement des chantiers en matériels et matériaux.

Résultat prévention

L'adoption du dispositif de télécommande supprime :

- le risque d'écrasement par retombée de la charge ;
- le risque d'électrocution par contact direct avec une ligne électrique aérienne ;
- le risque d'intoxication par les gaz d'échappement du camion ;
- Il diminue en outre l'exposition au bruit du camion par la possibilité de s'éloigner de la source de nuisance.
- Par contre, il augmente les opérations de montée et descente du plateau



Coûts

- Acquisition du dispositif et pose : 10.420 €. Durée d'utilisation : 5 ans ;
- Pas de surcout de formation puisque le CACES était aussi nécessaire dans la situation précédente
- ½ Journée d'appropriation par le chauffeur pour se familiariser avec le dispositif.
- 200 € de maintenance sur la période pour batteries défectueuses et diverses casses de boîtiers.

Gains

- Suppression de l'accompagnement par le manoeuvre, soit 198 H par an (1/2 H par jour + 1 J par mois) affecté depuis à la production ;
- Performance du chauffeur améliorée de 10%. Valorisé pour 1/3 seulement dans notre calcul. Le temps gagné n'étant pas toujours utilisable ;
- Contrat d'objectif avec la CARSAT : 3.000 € (non intégré dans l'étude)

Cela a non seulement permis de prévenir les risques et d'améliorer l'ergonomie des postes de travail, mais également d'accroître la productivité. Le chauffeur peut maintenant réaliser ses opérations seul alors qu'avant, il devait parfois être accompagné d'un manoeuvre. Pour un cout total de 10 760 € (investissement, exploitation et entretien inclus), le gain est de 35 017 €.

Effectif concerné	Durée ans	Bilan / période	Bilan / an	Payback* ans
2,0	5,0	24 257 €	4 851 €	1,5

Bilan

Le bilan financier est largement positif (l'aide financière de la CARSAT réduit le payback à 1,1). Si ce type d'action peut concerner toute entreprise, quelle que soit son activité dès lors qu'elle utilise un camion avec bras de levage, le bilan financier n'est extrapolable que pour les entreprises qui utilisent un camion équipé, avec le chauffeur à temps plein.

Un échafaudage : plus de confort de travail et gain de temps

Autre exemple, cette entreprise de charpente/couverture de 35 salariés, dont les compagnons travaillaient à l'échelle protégés par des EPI. Le chef d'entreprise ayant constaté l'entrave des EPI, a investi dans 2 000 m² échafaudages de pied qui, en ceinturant ses chantiers, réduisent les risques de chutes, la pénibilité du travail et améliorent la productivité (gain de temps de montage et meilleure qualité du produit fini).

Résultat prévention :

- Réduction du risque de chute ;
- Réduction de la pénibilité des postes de travail.
- Amélioration de la motivation des équipes ;
- Amélioration de la qualité des travaux de pose.



Coûts :

- Achat des 2000 m² d'échafaudage : 300.000 € Durée d'utilisation : 3 ans ;
- Formation de l'ensemble des salariés : 9.900 € ;
- Exploitation (montages/démontages) : 142.560 € ;
- Entretien et maintenance (5% prix d'achat/an) : 45.000 €.

Gains

- Gain de temps de montage comparés : 7 J pour 4 salariés ;
- Gain de la qualité du produit fini : non valorisé dans l'étude.

Le cout global de 497 460 € (investissement, exploitation, formation, entretien) est largement compensé par le gain en productivité de 887 040 € obtenu grâce à une diminution des manutentions comme des montées et descentes d'échafaudages et escabeaux, sans compter la forte diminution du risque de chutes et de postures défavorables.

Effectif concerné	Durée ans	Bilan / période	Bilan / an	Payback* ans
35,0	3,0	389 580 €	129 860 €	1,3

Une étude « levier » pour des actions de communication sur 2013

Sur l'année 2013, l'OPPBTP va communiquer sur cette étude pour capitaliser en faveur de la prévention.

La communication des résultats fera l'objet d'actions ciblées et maîtrisées sous la forme d'une **tournée de conférences animées en région**, par Alain Fraise.

Le top départ vient d'en être donné à l'occasion des RENCONTRES ECONOMIQUES organisées par le Moniteur où les **facteurs économiques de la prévention ont été présentés** en présence des dirigeants des organisations professionnelles et d'entreprises et devant près de 300 invités.

A partir de début 2013, plusieurs supports d'information seront mis à disposition des journalistes pour faire la promotion des résultats de l'étude :

- un **ouvrage** exposant l'étude dans son ensemble et les fiches des 101 cas sera téléchargeable sur le site www.preventionbtp.fr (dès le 20 décembre, il sera possible d'en consulter des extraits en ligne),
- un **dossier sur le site Internet** avec accès direct aux fiches de l'étude,
- un dossier spécial dans la revue **Prévention BTP**.

Un cycle de **conférences** en régions, animé par Alain Fraise, est également prévu en 2013, ainsi que des actions auprès des réseaux d'experts comptables et des économistes de la construction. Le partenaire de notre étude, le cabinet Avyso dirigé par Philippe Emsalem, pourra également accompagner les entreprises qui le souhaitent pour une valorisation de leurs démarches.



L'OPPBTP, PARTENAIRE « PREVENTION » PRIVILEGIÉ DES PROFESSIONNELS DU BTP

Organisme spécialisé de la branche BTP depuis 1947, sous tutelle du Ministère du Travail, l'OPPBTP est administré paritairement par des représentants des employeurs et des salariés. Au service des entreprises du BTP, il a pour mission notamment de contribuer à la promotion de la prévention des accidents du travail et des maladies à caractère professionnel ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises adhérentes. Auprès de celles-ci, il exerce des actions d'information et de conseil en matière de prévention, contribue à la formation, à la sécurité et participe aux travaux menés dans le cadre de l'Union Européenne dans son champ de compétences.

L'OPPBTP associe au quotidien l'ensemble des acteurs de la construction en menant des actions conjointes avec les organisations professionnelles et syndicales, les établissements de formation initiale et continue, les services de santé...

CHIFFRES CLÉS

Chaque année :

8 000 actions de conseil en entreprise
15 000 stagiaires reçus en formation professionnelle

Chaque mois :

100 000 lecteurs du magazine *PréventionBTP*
50 000 visites sur le site internet www.preventionbtp.fr

335 collaborateurs
29 implantations nationales

De nombreux services et outils « prévention » pratiques et personnalisés à la disposition des entreprises

Afin d'aider les acteurs du BTP à s'engager dans une démarche de prévention des risques, l'OPPBTP a organisé son savoir-faire autour de 3 types d'actions : le conseil, la formation, l'information.

Les chefs d'entreprises, chefs de chantiers, conducteurs de travaux, préventeurs, compagnons... se voient proposer des services répondant à leurs besoins spécifiques, comme par exemple, des réunions de sensibilisation collectives, des stages de formations, des formations interactives, des actions sur chantiers, des rendez-vous de conseil individuels et un service pour réaliser son Document Unique en ligne...

De manière à informer le plus grand nombre sur tous les sujets et à tout moment, l'OPPBTP propose des outils d'information modernes, complets et personnalisés par métier ou par type d'acteurs... comme la revue mensuelle *Prévention BTP*, les vidéos pédagogiques, les guides techniques, les fiches pratiques, les mémos pocket...les campagnes nationales de sensibilisation et la participation aux grands rendez-vous de la profession,...

Et pour simplifier la gestion de la prévention pour les chefs d'entreprise et les préventeurs, l'OPPBTP a lancé un nouveau site internet, www.preventionbtp.fr, proposant de nouveaux services pratiques et gratuits en ligne (suivi des formations et du matériel, DUER, fiche de prévention,...).

Expertise et proximité pour accompagner les entreprises

Les entreprises ont besoin d'éclairages sur des sujets spécifiques comme les réponses aux obligations, les risques possibles ou les cas particuliers techniques rencontrés sur les chantiers. C'est pourquoi l'OPPBTP s'appuie sur des collaborateurs expérimentés (conseillers, ingénieurs, juristes, formateurs), dotés de compétences et de connaissances aigües en matière de modes constructifs, d'organisation de chantiers, de sécurité, de logistique, de travail en équipe et de données juridiques.

L'OPPBTP est proche du quotidien des entreprises et du terrain grâce aux 247 collaborateurs présents sur chaque département au travers de ses 18 agences.

Fort de sa certification ISO 9001 depuis septembre 2012, l'OPPBTP est attentif à l'amélioration de la performance apportée à ses adhérents. L'organisme fixe un cadre stratégique, appelé HORIZON 2015, organisé autour de 5 axes stratégiques : les risques majeurs, le conseil et l'accompagnement des entreprises, la promotion de la prévention, la formation initiale, les actions auprès des maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre..... La stratégie consacre une partie importante à l'innovation pour toujours anticiper, par exemple au travers de la révision de la formation initiale, du site internet, etc.

www.preventionbtp.fr